



Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Some of this archived content is available only in one official language. Translation by CMHC can be requested and will be provided if demand is sufficient.

Contenu archivé

Le contenu identifié comme archivé est fourni à des fins de référence, de recherche ou de tenue des dossiers; il n'est pas assujetti aux normes Web du gouvernement du Canada. Aucune modification ou mise à jour n'y a été apportée depuis son archivage. Une partie du contenu archivé n'existe que dans une seule des langues officielles. La SCHL en fera la traduction dans l'autre langue officielle si la demande est suffisante.

COMPETITION SERIES

Project #: 141 Both Number of Sheets: 2
Architect: R. T. Affleck,
1959

Number of Storeys: 1, Bungalow--no car accommodation
Single detached

Number of Bedrooms: 2

Fireplace? no,

Basement: -Yes--unfinished
-Laundry tubs located

Cladding:

Primary: Brick

-

Secondary: Plywood panelling

-Accent panels

Other: Cast stone sills

Roof:

Materials: Asphalt shingles,

Shape: Gable

Special Features: N/A

-

N/A

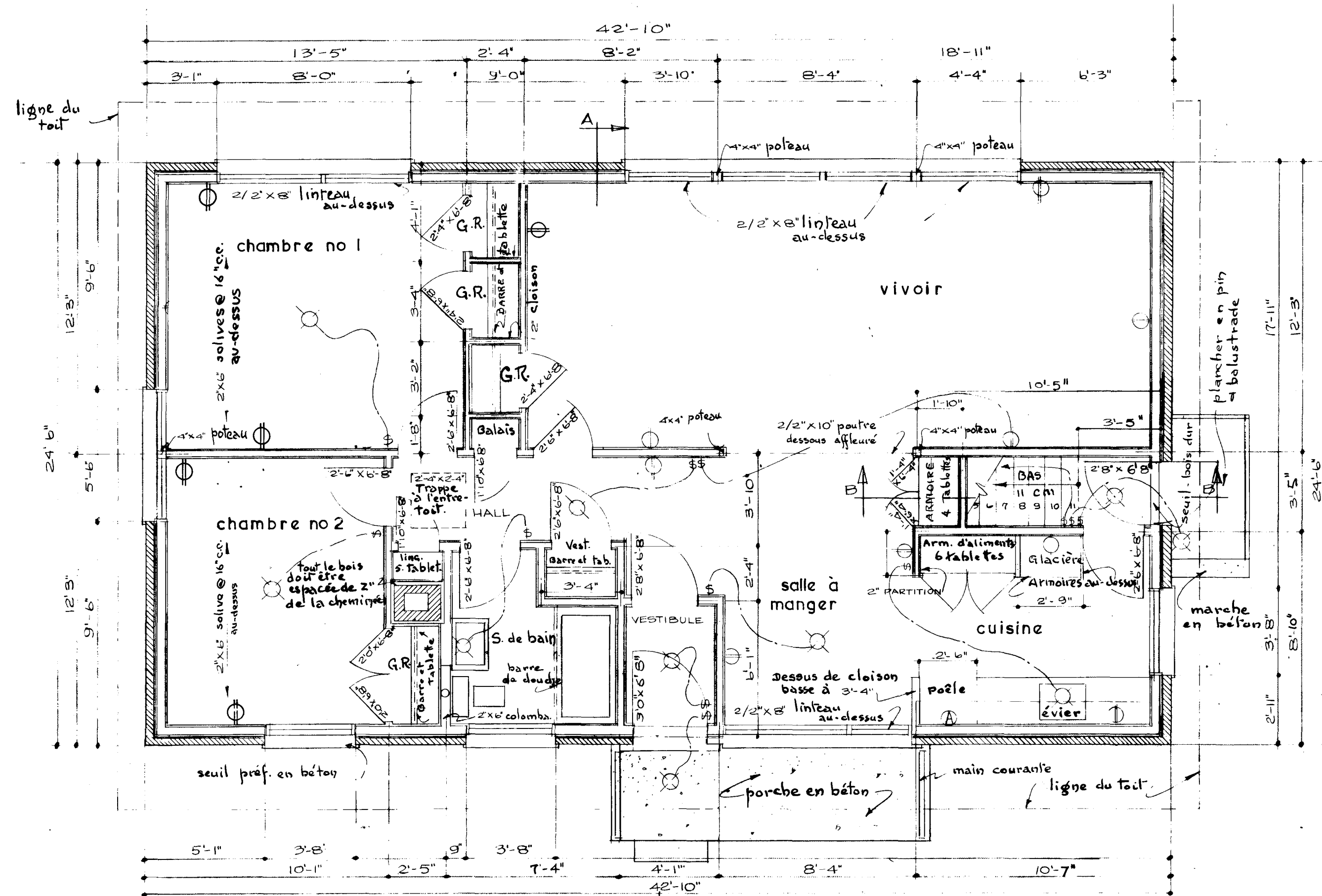
-

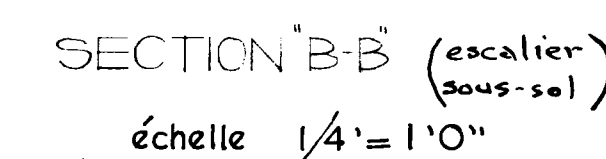
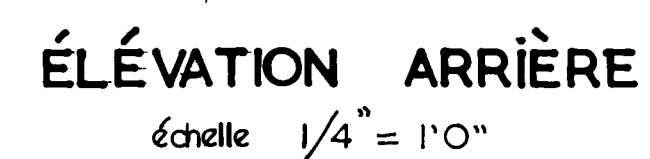
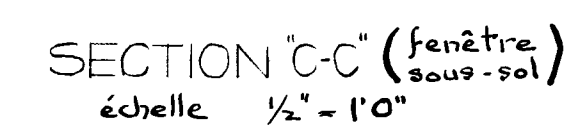
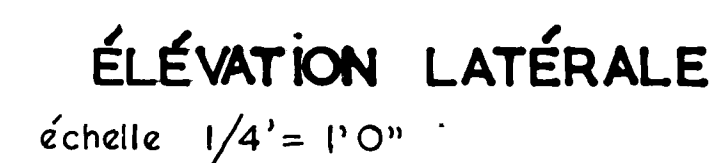
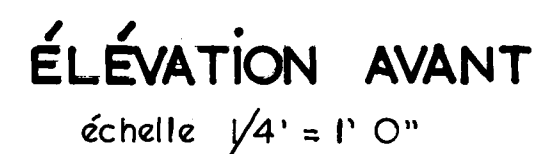
N/A

-

N/A

-





REMARQUES GÉNÉRALES

1. TOUS LES EMPATTEMENTS ET LA FONDATION DOIVENT ÊTRE PORTÉS JUSQU'À UN APPUI SOLIDE ET EN BAS DU NIVEAU ACCEPTÉ LOCALEMENT POUR LA GÉLÉE. IL PEUT ÊTRE NECESSAIRE AUGMENTER LES DIMENSIONS DES EMPATTEMENTS ET DE LA FONDATION POUR RÉPONDRE AUX CONDITIONS LOCALES DU SOL.
2. LES SOLIVES DOIVENT ÊTRE JUMELÉES SOUS TOUTES LES CLOISONS QUI LEUR SONT PARALLÈLES. CES SOLIVES JUMELÉE PEUVENT ÊTRE ÉCARTÉES DE 8" PAR DES BLOCS À TOUT LES 4' C.C. POUR PERMETTRE LE PASSAGE DES CONDUITS DE CHAUFFAGE.
3. DANS DES CONDITIONS NORMALES DE CHARGEMENT, LES LINTEAUX EN BOIS AU-DESSUS DES PORTES DES FÊNÊTRES, ETC., DANS LES MURS EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURS DOIVENT ÊTRE PLACÉS SUR LA RIVE.

4. L'EMPLACEMENT ET LE NOMBRE DES SORTIES ÉLECTRIQUES PEUVENT ÊTRE VARIÉS MAIS DANS TOUS LES CAS IL DOIVENT RÉPONDRE AUX EXIGENCES MINIMALES DES NORMES DE MAISON ET ÊTRE CONFORMES AUX CODES LOCAUX.
5. IL FAUT PRÉVOIR UN TABLETTE ET UNE BARRE À CINTRES DANS LE VESTIBAIRE ET LES GARDE-ROBES.
6. IL PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE DANS CERTAINES LOCALITÉS D'AUGMENTER LE MATÉRIAU ISOLANT POUR ASSURER LA RÉSISTANCE VOULUE À LA TRANSMISSION DE LA CHALEUR, DANS CETTE RÉGION.
7. LES MEMBRES DE CHARPENTE SONT CALCULÉS POUR UNE SURCHARGE DE TOIT DE 30 LIVRES PARRIÈRE CARRÉ. ADVENANT UNE CHARGE DE TOIT EN EXCÉDENT DE LA CHARGE CALCULÉE DANS CERTAINES RÉGIONS, IL SÉRA NÉCESSAIRE DE RECALCULER LES MEMBRES DE CHARPENTE EN CONSÉQUENCE.

76) TOUTS LES MEMBRES DE CHARPENTE
SERONT EN BOIS DE LA CATÉGORIE
CONSTRUCTION N° 1 ET DE L'ESSENCE
EPINETTE DE L'EST SAUF ANNOTATION
CONTRAIRE SUR LES DESSINS.

ARCHITECT

CENTRAL MORTGAGE AND CORPORATION		1/4 = 10	
10/18/59	<i>R. Affleck</i>	4264	GENERAL
DATE	NHA. STDS. CHKD. BY	DATE	REVISIONS
		ARCHITECT	
		R. T. AFFLECK.	
		DATE	
		DESIGN NO.	SHEET NO.
		141F	2 de 2
CENTRAL MORTGAGE AND CORPORATION			